

Les profs auront un nouvel horaire...

La commission Education du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mardi un projet de décret qui redéfinit et clarifie l'organisation du travail des 100 000 enseignants que compte la Fédération. Le texte prévoit qu'en plus des prestations en classe, il y aura aussi le travail "*pour la classe*" (préparation des cours, correction des épreuves, etc.), les "*services à l'école*" (présence aux réunions de parents, participation aux conseils de classe, accompagnement de voyages de classes, etc.) ainsi que le temps nécessaire à la formation continuée, de même que – et c'est l'une des clarifications importantes contenues dans le texte – celui consacré au "*travail collaboratif*".

... Et les élèves iront plus tôt à l'école

De son côté, après 15 ans de discussion, la commission de l'Éducation de la Chambre a adopté mardi à l'unanimité une proposition de loi qui abaisse, de 6 à 5 ans, l'obligation scolaire en Belgique. Cette évolution entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire de septembre 2020.